

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

OBJET :

CFU 2025 budget
lotissement

Délibération
N°29-04/01

L'An deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle communale à Toury sur Jour en séance publique sous la Présidence de Monsieur Roger SCHWARZ, Maire.

Date de la convocation : le 21 avril 2026

Etaient Présents : Messieurs SCHWARZ Roger, MOINARD Julien, LAVACHE Vincent, PETERSEN Boyke, COSTE Gilles, REMUZON Damien et Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence, FINAT Véronique, COULLERET-GUERIN Flavie.

Secrétaire de séance nommé : Monsieur MOINARD Julien

Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) -Budget lotissement 2025-

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget lotissement de TOURY SUR JOUR ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget lotissement de TOURY SUR JOUR ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Madame ROBERT Nicole maire sortante n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 budget lotissement de TOURY SUR JOUR,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Toury sur Jour, le 29 avril 2026

Le Maire,
Roger SCHWARZ

Le Secrétaire de séance,
Julien MOINARD



Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

OBJET :

Affectation du résultat
budget lotissement

Délibération

N°29-04/02

L'An deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle communale à Toury sur Jour en séance publique sous la Présidence de Monsieur Roger SCHWARZ, Maire.

Date de la convocation : le 21 avril 2026

Etaient Présents : Messieurs SCHWARZ Roger, MOINARD Julien, LAVACHE Vincent, PETERSEN Boyke, COSTE Gilles, REMUZON Damien et Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence, FINAT Véronique, COULLERET-GUERIN Flavie.

Secrétaire de séance nommé : Monsieur MOINARD Julien

**Délibération portant approbation de l'affectation du résultat
-Budget lotissement-**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de, Roger SCHWARZ, Maire, après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0,00 €
- un déficit de fonctionnement de : - 15 000.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 14 670.11 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-29 670.11 €
C <u>Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-15 000.00 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00€

Acte rendu exécutoire

AFFECTATION = C	=G+H	0,00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002		0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002		15 000.00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
 Toury sur Jour, le 29 avril 2026
 Le Maire,
 Roger SCHWARZ

Le Secrétaire de séance,
 Julien MOINARD




Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 05/05/2026
 Et publication ou notification le 05/05/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

OBJET :

BP 2026 budget
lotissement

Délibération
N°29-04/03

L'An deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle communale à Toury sur Jour en séance publique sous la Présidence de Monsieur Roger SCHWARZ, Maire.

Date de la convocation : le 21 avril 2026

Etaient Présents : Messieurs SCHWARZ Roger, MOINARD Julien, LAVACHE Vincent, PETERSEN Boyke, COSTE Gilles, REMUZON Damien et Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence, FINAT Véronique, COULLERET-GUERIN Flavie.

Secrétaire de séance nommé : Monsieur MOINARD Julien

Délibération portant approbation du Budget Primitif -Budget lotissement 2026-

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif annexe lotissement 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

15 000.00 €

- dépenses et recettes de fonctionnement	:	15 000.00 €
- dépenses et recettes d'investissement	:	0.00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- DECIDE à l'unanimité des membres présents (11 en exercice, 11 présents, 11 exprimés, 11 pour, 0 abstention et 0 contre) d'approuver le BP lotissement 2026 et apposent leurs signatures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Toury sur Jour, le 29 avril 2026
Le Maire,
Roger SCHWARZ

Le Secrétaire de séance,
Julien MOINARD



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 05/05/2026
Et publication ou notification le 05/05/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

OBJET :

CFU 2025 budget
commune

Délibération
N°29-04/04

L'An deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle communale à Toury sur Jour en séance publique sous la Présidence de Monsieur Roger SCHWARZ, Maire.

Date de la convocation : le 21 avril 2026

Etaient Présents : Messieurs SCHWARZ Roger, MOINARD Julien, LAVACHE Vincent, PETERSEN Boyke, COSTE Gilles, REMUZON Damien et Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence, FINAT Véronique, COULLERET-GUERIN Flavie.

Secrétaire de séance nommé : Monsieur MOINARD Julien

Délibération portant approbation du Compte Financier Unique -Budget commune 2025-

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget communal de TOURY SUR JOUR ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget communal de TOURY SUR JOUR ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Madame ROBERT Nicole maire sortante n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 budget commune de TOURY SUR JOUR,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 05/05/2026
Et publication ou notification le 05/05/2026

1

Pour extrait conforme,
Toury sur Jour, le 29 avril 2026
Le Maire,
Roger SCHWARZ

Le Secrétaire de séance,
Julien MOINARD



Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

OBJET :

Affectation du résultat
budget commune

Délibération

N°29-04/05

L'An deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle communale à Toury sur Jour en séance publique sous la Présidence de Monsieur Roger SCHWARZ, Maire.

Date de la convocation : le 21 avril 2026

Etaients Présents : Messieurs SCHWARZ Roger, MOINARD Julien, LAVACHE Vincent, PETERSEN Boyke, COSTE Gilles, REMUZON Damien et Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence, FINAT Véronique, COULLERET-GUERIN Flavie.

Secrétaire de séance nommé : Monsieur MOINARD Julien

**Délibération portant approbation de l'affectation du résultat
-Budget commune-**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de, Roger SCHWARZ, Maire, après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 66 804,68 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 3 318.08 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 63 486.60 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 66 804.68 €
D Solde d'exécution d'investissement	743.53 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	1 885.78 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00€
AFFECTATION = C	=G+H 66 804.68 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	66 804.68 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
 Toury sur Jour, le 29 avril 2026
 Le Maire,
 Roger SCHWARZ

Le Secrétaire de séance,
 Julien MOINARD



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 05/05/2026
 Et publication ou notification le 05/05/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE TOURY SUR JOUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

OBJET :
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N°29-04/06

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Roger SCHWARZ, le Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 21 avril 2026

Etaient Présents : Messieurs SCHWARZ Roger, MOINARD Julien, LAVACHE Vincent, PETERSEN Boyke, COSTE Gilles, REMUZON Damien et Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence, FINAT Véronique, COULLERET-GUERIN Flavie.

Secrétaire de séance nommé : Monsieur MOINARD Julien

Vote subventions 2026

Monsieur le Maire fait état des subventions suivantes et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur celles-ci sauf Monsieur Julien MOINARD qui en tant que trésorier du Comité des Fêtes ne peut prendre part au vote :

65748.....	USEP Chantenay St Imbert	400 €
	HUILERIE REVEILLEE	60 €
	COMITE DES FETES	600 €
	FNACA	80 €
	MOULIN DES EVENTES	50 €
	SAPEURS POMPIERS	200 €
	FOIRE DE DORNES	50 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres présents acceptent à l'unanimité d'allouer ces subventions pour l'année 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME AU PROCES-VERBAL.

Fait à Toury sur Jour, le 29 avril 2026

Le Maire,
Roger SCHWARZ

Le Secrétaire de séance,
Julien MOINARD



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 05/05/2026
Et publication ou notification le 05/05/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE TOURY SUR JOUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AVRIL 2026

OBJET :
TAUX DE LA
FISCALITE 2026

Délibération
N°29-04/07

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Roger SCHWARZ, le Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 21 avril 2026

Etaient Présents : Messieurs SCHWARZ Roger, MOINARD Julien, LAVACHE Vincent, PETERSEN Boyke, COSTE Gilles, REMUZON Damien et Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence, FINAT Véronique, COULLERET-GUERIN Flavie.

Secrétaire de séance nommé : Monsieur MOINARD Julien

Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux d'inflation 2026 sur la zone euro est estimé à 1.8 % et les charges de fonctionnement seront donc à nouveau impactées pour l'année 2026.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42.78 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 23.49 %
- taxe d'habitation (TH) : 27.09 %

Soit une augmentation de 1% pour l'année 2026.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42.78 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 23.49 %
- taxe d'habitation (TH) : 27.09 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de transmettre cette délibération et l'état 1259 aux services préfectoraux et une copie des deux documents à la direction départementale des finances publiques.

POUR EXTRAIT CONFORME AU PROCES-VERBAL.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 05/05/2026
Et publication ou notification le 05/05/2026

Fait à Toury sur Jour, le 29 avril 2026
Le Maire, Le Secrétaire de séance,
Roger SCHWARZ Julien MOINARD



Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

OBJET :

VOTE BUDGET PRIMITIF
COMMUNE 2026

Délibération
N°29-04/08

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Roger SCHWARZ, le Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 21 avril 2026

Étaient Présents : Messieurs SCHWARZ Roger, MOINARD Julien, LAVACHE Vincent, PETERSEN Boyke, COSTE Gilles, REMUZON Damien et Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence, FINAT Véronique, COULLERET-GUERIN Flavie.

Secrétaire de séance nommé : Monsieur MOINARD Julien

Vote budget primitif 2026 – budget commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

284 375.02 €

- dépenses et recettes de fonctionnement	:	242 903.45 €
- dépenses et recettes d'investissement	:	41 471.57 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- DECIDE à l'unanimité des membres présents (11 en exercice, 11 présents, 11 exprimés, 11 pour, 0 abstention et 0 contre) d'approuver le BP 2026 et apposent leurs signatures.
- DECIDE d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.

POUR EXTRAIT CONFORME AU PROCES-VERBAL.

Fait à Toury sur Jour, le 29 avril 2026

Le Maire,
Roger SCHWARZ

Le Secrétaire de séance,
Julien MOINARD



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 05/05/2026

Et publication ou notification le 05/05/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE TOURY SUR JOUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AVRIL 2026

OBJET :
CORRESPONDANT
DEFENSE

Délibération
N°29-04/09

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Roger SCHWARZ, le Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 21 avril 2026

Etaient Présents : Messieurs SCHWARZ Roger, MOINARD Julien, LAVACHE Vincent, PETERSEN Boyke, COSTE Gilles, REMUZON Damien et Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence, FINAT Véronique, COULLERET-GUERIN Flavie.

Secrétaire de séance nommé : Monsieur MOINARD Julien

Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle que la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. La circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller, étant entendu que de nombreuses communes ont confié cette mission directement au maire ou à un adjoint vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives.

Ainsi, il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Concrètement chaque conseil municipal se doit de désigner un tel correspondant et d'en transmettre les coordonnées au préfet.

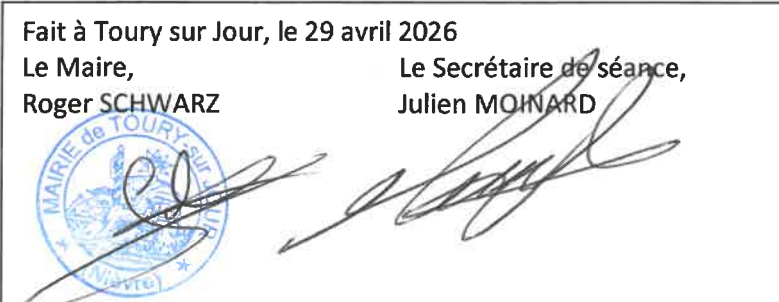
Aussi le Conseil Municipal désigne Monsieur COSTE Gilles pour être correspondant défense.

POUR EXTRAIT CONFORME AU PROCES-VERBAL.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 05/05/2026
Et publication ou notification le 05/05/2026

Fait à Toury sur Jour, le 29 avril 2026
Le Maire,
Roger SCHWARZ
Le Secrétaire de séance,
Julien MOINARD



<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	1

COMMUNE DE TOURY SUR JOUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AVRIL 2026

OBJET :
MODIFICATION DES
STATUTS DE LA C.C.N.B.

Délibération
N°29-04/10

L'An deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle communale à Toury sur Jour en séance publique sous la Présidence de Monsieur Roger SCHWARZ, Maire.

Date de la convocation : le 21 avril 2026

Etaient Présents : Messieurs SCHWARZ Roger, MOINARD Julien, LAVACHE Vincent, PETERSEN Boyke, COSTE Gilles, REMUZON Damien et Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence, FINAT Véronique, COULLERET-GUERIN Flavie.

Secrétaire de séance nommé : Monsieur MOINARD Julien

Modification des statuts de la CCNB

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au conseil communautaire du 30 mars 2026 il a été proposé de donner délégation à des conseillers communautaires.

Pour ce faire ces délégués doivent faire partie du bureau, ce qui est impossible avec les statuts actuels.

Monsieur le maire propose les modifications suivantes :

- Article 3 : ajout de « **membre** » à « Le bureau et le conseil de la communauté peuvent se réunir dans chaque commune membre »
- Article 6 : substitution de :

« Le bureau communautaire est composé à raison d'un délégué par commune. Parmi ceux-ci figurent le Président et plusieurs vice-présidents.

Le conseil de la communauté peut déléguer une partie de ses attributions au Président et au bureau, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Lors de chaque réunion du conseil de la communauté, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil de la communauté. »

Par :

« Le bureau, élu par le Conseil Communautaire, est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Chaque commune est représentée par, au minimum, un conseiller communautaire.

Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, conformément aux textes en vigueur.

Le bureau peut recevoir délégation de l'organe délibérant, pour une partie de ses attributions (à l'exception des mêmes attributions que celles qui ne peuvent pas être déléguées au Président - et que celles qui ont été déléguées à celui-ci).

Lors de chaque réunion du conseil de la communauté, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil de la communauté. »

Il est rappelé que les modifications statutaires de l'EPCI, conformément à l'article L. 5211-20 du CGCT, sont décidées par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des Communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise.

La délibération doit être prise par les Conseils Municipaux dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI. À défaut, la décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité (0 contre, 1 abstention, 10 pour)

Approuve la modification des statuts tels que définis ci-dessus,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Toury sur Jour, le 29 avril 2026

Le Maire,
Roger SCHWARZ

Le Secrétaire de séance,
Julien MOINARD



Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

OBJET :

Adhésion groupement de
commandes voirie CCNB

Délibération

N°29-04/11

L'An deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle communale à Toury sur Jour en séance publique sous la Présidence de Monsieur Roger SCHWARZ, Maire.

Date de la convocation : le 21 avril 2026

Étaient Présents : Messieurs SCHWARZ Roger, MOINARD Julien, LAVACHE Vincent, PETERSEN Boyke, COSTE Gilles, REMUZON Damien et Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence, FINAT Véronique, COULLERET-GUERIN Flavie.

Secrétaire de séance nommé : Monsieur MOINARD Julien

**Délibération portant adhésion au groupement de commandes
voirie CCNB**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCNB souhaite recréer un groupement de commandes pour les travaux de voirie.

Monsieur le Maire indique que pour participer à ce dispositif, il convient de signer une convention qui donne pouvoir adjudicateur au Président de la CCNB.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE l'adhésion de la commune de Toury sur Jour au groupement de commandes ;

APPROUVE le projet de convention ;

CHARGE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Toury sur Jour, le 29 avril 2026
Le Maire,
Roger SCHWARZ

Le Secrétaire de séance,
Julien MOINARD



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 05/05/2026
Et publication ou notification le 05/05/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

OBJET :

RENOUVELLEMENT

C.C.I.D.

Délibération

N°29-04/12

L'An deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle communale à Toury sur Jour en séance publique sous la Présidence de Monsieur Roger SCHWARZ, Maire.

Date de la convocation : le 21 avril 2026

Etaient Présents : Messieurs SCHWARZ Roger, MOINARD Julien, LAVACHE Vincent, PETERSEN Boyke, COSTE Gilles, REMUZON Damien et Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence, FINAT Véronique, COULLERET-GUERIN Flavie.

Secrétaire de séance nommé : Monsieur MOINARD Julien

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu :

- Le Code général des impôts, et notamment son article 1650 ;
- La nécessité de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs à la suite du renouvellement du conseil municipal ;

Considérant :

Que la Commission Communale des Impôts Directs est composée du maire (ou de son adjoint délégué), président, et de commissaires titulaires et suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques, sur proposition d'une liste dressée par le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE de proposer une liste de contribuables en nombre double, conformément à la réglementation, afin de permettre la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la CCID.

ARRÊTE la liste suivante :

◆ Commissaires (propositions) :

- DEJOUX Jean-Paul
- GAS Marie-Anne
- GAS Jean-Michel
- BONGILBAUT Armand
- LE CORRE Lucien
- COQUILLOT Laurence

- BERT Zelda
- DELAHAYE Patrick
- DEJOUX André
- PETERSEN Sophie
- MANGOTE Brigitte
- LAPIERRE Alain
- De ROCQUIGNY Isabelle
- TUTU Cécile
- BAILLY David
- VERDRU Christophe
- DUCARUGE Corinne
- MARTINET Jonathan
- De SEZE Charles-Henri
- De SEZE Anne
- DUCARUGE Frédéric
- BOUGEARD Pauline
- FOURNEL Justine
- ROBERT Nicole

PRÉCISE que cette liste sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques pour désignation officielle des membres de la commission.

Pour extrait conforme,
Toury sur Jour, le 29 avril 2026
Le Maire,
Roger SCHWARZ

Le Secrétaire de séance,
Julien MOINARD

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE de TOURY-sur-JOUR (Nièvre)'. The stamp features a central emblem with a rooster and a plow. A handwritten signature in black ink is written across the stamp and extends to the right, overlapping the text 'Le Secrétaire de séance, Julien MOINARD'.